



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 18288

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la composition des commissions d'attribution des plans de chasse réunies sous l'égide du préfet. Le conseil général ayant un rôle majeur en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, il semblerait logique que celui-ci soit représenté au sein de ces commissions. Il lui demande en conséquence de lui indiquer son intention quant à cette suggestion.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux commissions des plans de chasse. La politique du gouvernement en matière de commissions administratives est d'en réduire le nombre afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action publique. Néanmoins, il paraît légitime que les collectivités qui sont impliquées dans la protection et la gestion du patrimoine naturel, notamment la faune sauvage chassable, puissent participer aux commissions compétentes. La suggestion faite dans la présente question sera intégrée à la réflexion en cours au ministère de l'écologie et du développement durable sur la réorganisation des organismes consultatifs placés auprès des préfets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18288

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3766

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 492